



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>11628</b>	De <b>Mme Caroline Colombier</b> ( Rassemblement National - Charente )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Travail, plein emploi et insertion		<b>Ministère attributaire</b> > Travail, santé et solidarités
<b>Rubrique</b> > politique sociale	<b>Tête d'analyse</b> > Nombre de bénéficiaires de l'ASPA pour 2020, 2021, 2022 et 2023	<b>Analyse</b> > Nombre de bénéficiaires de l'ASPA pour 2020, 2021, 2022 et 2023.
Question publiée au JO le : <b>26/09/2023</b> Date de changement d'attribution : <b>12/01/2024</b> Date de renouvellement : <b>30/01/2024</b> Date de renouvellement : <b>21/05/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Caroline Colombier interroge M. le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion sur le nombre de bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) pour les années 2020, 2021, 2022 et 2023 (en cours) ainsi que le montant total et exact du coût annuel de ce dispositif. Elle demande en outre de préciser le nombre de bénéficiaires français, le nombre de bénéficiaires de nationalité d'un pays hors de l'Union européenne et le nombre de bénéficiaires affiliés à la mutualité sociale agricole avec respectivement le montant du dispositif pour chacune de ces catégories d'affiliés.